

# INFORMATION SUR LE PORT DU MASQUE

Commune de



Buzéins / Lapanouse / Lavernhe / Recoules Prévinières / Sévérac le Château



A ce jour, nous ne connaissons pas les conditions dans lesquelles le port du masque sera rendu obligatoire ni le type exigé.

Il nous a été demandé de ne pas anticiper et d'attendre les directives de l'Etat sur la manière de se les procurer afin d'assurer une distribution à la population.

En effet, une distribution de masques ne répondant pas aux exigences qui seront fixées par le gouvernement pourrait engager la responsabilité des collectivités.